



Où SONT PASSEES LES LUCIOLES

Conférence débat du 20 octobre 2021

Projection du film-documentaire de 59 minutes de Corentin Kimenau

« Avril 2020. Alors qu'environ 3 milliards d'êtres humains sont confinés, des lampadaires restent allumés et éclairent des rues vides en consommant de l'énergie. Dans ce documentaire, je m'intéresse à l'impact de la pollution lumineuse sur l'environnement, sur l'être humain et sur sa capacité à rêver. Je constate qu'il est possible d'éclairer plus intelligemment sans avoir besoin d'éteindre et de revenir à l'âge de pierre. En réponse à mes souvenirs et Pasolini, je me mets également à la recherche des lucioles de mon enfance noyées dans ce monde sur-lumineux où l'obscurité est trop souvent confondue avec l'obscurantisme. J'ai passé 3 ans à filmer des choses avec ma petite caméra pour t'offrir ce documentaire gratuitement ici. Installe toi bien, baisse la lumière et bon voyage. »

Bande annonce du film : <https://www.youtube.com/watch?v=jBFRKJnE6BI>

Nos Intervenants

Betty Houguet, chargée de mission « énergie » au PNR de la haute vallée de Chevreuse

Frédéric Henriot, commune d'Orsay, adjoint au maire, chargé des travaux, bâtiments, voirie, assainissement, mobilités et services de proximité

Laurence Renard, commune de Magny les Hameaux, 3ème adjointe au Maire, déléguée à la politique de territoire durable incluant les domaines liés au transport, à la mobilité, au bruit, aux déchets, aux réseaux, à l'énergie, à l'accès aux services publics et à la gestion durable des services

Jérémy Brunel, commune de Fontenay lès Briis, conseiller municipal, chargé de l'éco-Citoyenneté et du lien social

Liste des livres proposés en vente

Sauver la nuit de Samuel Challéat

Éloge de l'obscurité de Sigri Sandberg

Des chiffres :

79% des français sont favorables à la réduction de la durée d'éclairage en milieu de nuit des éclairages publics (sondage de septembre 2018¹) contre 48% en 2012. 82% sont également pour la réduction de la durée d'éclairage d'éclairages privés.

Augmentation de la pollution lumineuse depuis 25 ans : + 94% de lumière la nuit, et + 89% de points lumineux d'éclairage public supplémentaire (Chaque soir, "11 millions de lampadaires et 3,5 millions d'enseignes lumineuses s'allument", estime le géographe Samuel Challéat)

12 000 communes en France pratiquent déjà l'extinction totale ou partielle de l'éclairage nocturne.²

¹ https://www.anpcen.fr/?id_ss_rub=127&id_actudetail=191

² https://www.anpcen.fr/?id_rub=96&id_ss_rub=119



Où SONT PASSEES LES LUCIOLES

Conférence débat du 20 octobre 2021

L'éclairage public n'a aucune incidence sur la baisse de la criminalité et de la violence. 80 % des vols et agressions ont lieu en plein jour³ (par exemple, Ballancourt (Essonne) a constaté -38% de vols et dégradations de véhicules depuis l'extinction des lumières la nuit (chiffres gendarmerie))

Des sites

Le CEREMA (Climat & Territoire de demain)

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/plages-horaires-extinction-detaillees-arrete-ministeriel?folder=6276>

L'ANPCEN (l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes)

<https://www.anpcen.fr/>

https://www.anpcen.fr/docs/20150715084400_1oawf6_doc172.pdf

Nuit France (NuitFrance est un centre de ressources sur la nuit, la biodiversité nocturne, la pollution lumineuse, le bruit nocturne)

<http://www.nuitfrance.fr/>

L'ADEME (Agence de la transition écologique)

Guide complet de lutte contre la pollution lumineuse

<https://grand-est.ademe.fr/sites/default/files/guide-contre-pollution-lumineuse-collectivites.pdf>

L'ARB (l'agence régionale de la biodiversité en IDF)

<https://www.arb-idf.fr/>

<https://www.arb-idf.fr/article/conference-publique-arb-idf-pollution-lumineuse-et-biodiversite-comment-mettre-en-oeuvre-une-trame-noire/>

Des documentaires

https://m.youtube.com/results?sp=mAEA&search_query=Pollution+lumineuse

La conférence :

Betty Houguet : chargée d'énergie au Parc Naturel Régional de la haute vallée de Chevreuse. Elle apporte une expertise aux communes qui souhaitent mettre en place l'extinction nocturne et aussi lutter contre la pollution lumineuse (par la rénovation des lampadaires). Cette dynamique s'est amplifiée depuis quelques années. Même si on ne peut pas tout éteindre ! Il faut avoir une réflexion sur les effets néfastes de la lumière.

Actuellement, une quarantaine de communes⁴ du PNR, de toute taille, éteignent, totalement ou partiellement, la lumière. Elle répond aux sollicitations des communes. L'idée est de trouver le meilleur compromis entre les différents besoins, et de réfléchir sur les usages. Mais il faut savoir que l'application de la réglementation et celle de l'extinction est de la responsabilité personnelle du maire, liée à son pouvoir de police. C'est lui qui doit la mettre en place. C'est assez compliqué car cela implique beaucoup d'enjeux. Il existe un cadre juridique mais, si le maire n'a pas d'obligation à mettre en place

³ D'après l'Observatoire National de la Délinquance et des Ripostes Pénales (ONDRP)

⁴ Le PNR de la haute vallée de Chevreuse comprend 53 communes (43 sur les Yvelines et 10 sur l'Essonne)



Où SONT PASSEES LES LUCIOLES

Conférence débat du 20 octobre 2021

de l'éclairage public, il est tenu de conserver en état de fonctionnement un point lumineux déjà existant.

Frederic Henriot (Orsay) : l'équipe municipale d'Orsay, commune de 16 000 habitants, en est à son 3eme mandat, et elle fonctionne avec des comités de quartier. Mais en avril 2020, en plein COVID, ils ont convaincu le maire de tout éteindre pour accompagner le couvre-feu. Ils en ont alors profité pour changer toutes les horloges de la ville pour des modèles programmables. Et ils ont modulé ensuite l'extinction des lumières en fonction de la vie des gens et des activités de la ville (hôpital, station de RER, bientôt un métro, les activités associatives...) pour que cela gêne le moins possible. 3 secteurs ont été retenus : un secteur éclairé tout le temps (l'hôpital et les stations de bus nocturnes) ; un autre éteint entre 1H30 et 5H du matin (à la gare, entre le départ et le retour du dernier train) ; et le dernier secteur est éteint à minuit (le reste de la ville)⁵

Ils ont eu quelques retours négatifs mais très peu (« ça me fait penser à la 2eme guerre mondiale », « la violence va augmenter », « j'ai crevé un pneu dans une ornière »..). Ils se sont aperçus en éteignant que la lune éclaire beaucoup la nuit, parfois comme en plein jour !

Laurence Renard : la mairie de Magny les Hameaux (commune composée de 7 hameaux) a la particularité de faire partie à la fois du PNR et de l'agglomération de saint Quentin en Yvelines. Et l'éclairage fait partie des compétences de l'agglomération. Aucune commune de l'agglomération n'éteignait son éclairage. Leur demande de faire une expérimentation pour éteindre pendant le couvre-feu du confinement leur a été refusée. Mais, la chance, un groupe de travail à ce sujet existe depuis 2018, mis en place par des habitants motivés lors de réunions de quartier. De plus, la gendarmerie a demandé d'éteindre les espaces verts pour des raisons de sécurité (éviter les regroupements) depuis 2019, ce qui n'a pas généré de retours négatifs.⁶ Suite aux retours favorables du groupe de travail, la mairie a lancé en 2020 une expérimentation sur un hameau en communiquant aux habitants les horaires d'extinction proposés (en semaine : 23H/6H ; le vendredi et le samedi : 1H/6H du matin). Il a fallu rassurer les quelques habitants qui redoutaient. Au bout de 6 mois d'expérimentation, un sondage a été envoyé aux habitants, et le résultat est le suivant : 82% sont favorables à la proposition d'horaire, 4 % sont contre (parce qu'ils souhaitent étendre la durée d'extinction !). Les motivations sont, par ordre décroissant, l'économie d'énergie (86%), puis la préservation du ciel, ensuite la protection de la faune sauvage et enfin la qualité du sommeil. Suite au résultat de ce sondage, l'expérimentation a été actée. Du coup, la mairie a proposé à d'autres hameaux de faire également cette expérience. En décembre, c'est le quartier des Buissons qui va se lancer, mais pour une autre expérimentation « territoire test pour l'agglomération » : ce sera un réglage par lampadaires, voire par de la détection de passage. Maintenant, dans l'agglomération, 2 autres communes éteignent et 2 autres sont en train de l'étudier.

⁵ <https://www.mairie-orsay.fr/cadre-de-vie/developpement-durable/l-energie>

⁶ La loi du 27 décembre 2018 oblige à éteindre les espaces verts (ce qui n'est pas toujours appliqué)



Où SONT PASSEES LES LUCIOLES

Conférence débat du 20 octobre 2021

Jérémy Brunel : Fontenay les Briis est une petite commune de 1300 habitants dans un territoire rural qui éteint sa lumière (entre minuit et 6 heures) depuis 2012. Pendant le confinement, tout était éteint et les gens en ont pris l'habitude. À la fin du confinement, la mairie s'est posé la question de la tranche horaire d'extinction. Ils ont informé les concitoyens et leur ont envoyé un sondage sur le choix de l'heure d'extinction (21h, 22h, 23h ou Minuit). La meilleure réponse : 22H. D'où extinction à 22H depuis 1 mois. Des jeunes ont réclamé que le terrain de sport reste allumé plus tard pour jouer les nuits d'été ou d'autres demandes plus contestables pour avoir de la lumière pour sortir son chien après le film du soir !

Une interrogation au sujet des lampadaires avec détection de mouvement : si on peut comprendre l'intérêt économique, est-ce qu'on ne déplace la pollution ailleurs car c'est de la technologie, de la ressource ? C'est comme l'effet rebond avec la mise en place des LED : comme ça coûte moins cher, on en met plus et du coup, on éclaire d'avantage !

PNR : la détection est plus chère, il faut vraiment l'adapter aux usages. Le plus efficace, la plus simple et la moins chère est l'extinction. Il faut prendre l'habitude d'être dans le noir !

Orsay : des demandes sont venues pour avoir de la lumière dans les escaliers et des éclairages de détection sont en train d'être mis en place. Une autre technologie peut être utilisée : l'éclairage point à point, qui permet de programmer le volume et les horaires.

Question : est ce qu'il existe des lampadaires qui détectent la luminosité ambiante (selon que le ciel est ombrageux ou clair) ?

PNR : des capteurs de luminosité existent au niveau des armoires électriques, pas au niveau des lampadaires.

Question : est ce qu'il ne serait pas possible de n'allumer qu'un lampadaire sur deux ?

PNR : C'est difficile de supprimer un lampadaire sur deux car ça veut dire refaire le système existant, et l'efficacité n'est pas avérée, pour éviter les trous noirs. Une autre solution est de supprimer les points lumineux non nécessaires. Il est plutôt recommandé d'abaisser l'intensité lumineuse (pour info, un lampadaire est mis tous les 20m)

Question : avez-vous envisagé d'inclure des trames noires dans le PLU ?

Orsay : la trame noire est de base, mais il se renseigne.

Magny les hameaux : il existe un schéma de lumière qui n'a pas été traduit dans le PLUI mais sur lequel ils se basent pour argumenter.

Question : qu'est-ce que la trame noire ?

PNR : C'est la version nocturne de la trame verte et bleue. Elle permet d'identifier la biodiversité nocturne qui peut être dérangée par l'éclairage, ce qui nécessite des études. Dans le PNR, cette trame



Où SONT PASSEES LES LUCIOLES

Conférence débat du 20 octobre 2021

est interprétée à partir de la trame verte et bleue. De toute façon, études ou pas, c'est immédiatement efficace de baisser la lumière pour la faune et la flore, ainsi que pour faire des économies. Selon ce que souhaitent les communes, un diagnostic peut être plus ou moins approfondi. Pour l'instant, ce n'est pas traduit encore dans les PLU.

Question : Est-ce que les communes vont continuer à mettre les éclairages de Noël ?

Orsay : Pour Noël, ils fonctionnent à l'économie. Les décorations de Noël sont maintenant avec des LED et consomment 4 fois moins qu'avant.

Fontenay les Briis : Pas d'action particulière pour Noël

Magny : Pour ce qui est des déco de Noël, il a été décidé que rien ne serait racheté. Des habitants vont participer à la réalisation de décorations non lumineuses.

Question : Que doivent faire les particuliers ? Existe-t-il une législation ? Une sensibilisation est-elle prévue ?

Orsay : la mairie sensibilise les commerçants en leur organisant des soirées avec les élus et en leur envoyant des courriers. La loi n'est pas très claire avec les écrans allumés dans les vitrines. La plupart des communes allument au coucher du soleil et éteignent au lever alors que la luminosité est déjà là au moins 40 mn avant. Orsay a retenu 20mn de battement sauf pendant la période de Noël (de décembre à janvier).

Fontenay les Briis : la hausse de l'électricité va sans doute être la meilleure incitation à éteindre ! On peut toujours expliquer mais rien ne vaut une traduction pécuniaire.

Question : avez-vous chiffré les économies d'énergie ?

Fontenay : l'extinction de minuit à 6h du matin en 2012 s'est traduite par une économie de 20 à 30 % du montant. Pour cette petite commune avec peu de points d'éclairage, il a été calculé qu'une heure d'éclairage coûte 200€ par mois. Comme ils ont rallongé le temps d'extinction de 2 heures, ça représente 400 euros par mois.

Orsay: la facture initiale était de 200 000 euros par an, et ils ont fait 94 000 euros d'économie, beaucoup plus qu'espéré !

Magny : l'agglomération a calculé qu'éteindre représente 20% d'économie.

PNR : l'ADEME précise que 42% du montant de la facture d'électricité des communes est consacrée à l'éclairage public. Éteindre représente a minima 30% d'économie.

Question : quel est le vrai frein (de la part des élus ? de la part des habitants ?) qui empêche que toutes les communes qui ne s'y mettent pas, car il n'y a pourtant que des bénéfices

Orsay : le grand frein est le maire ! Il a le pouvoir de police. Et l'éclairage public est de sa responsabilité ! Éteindre est un acte limite hors la loi, parce que la loi n'est pas super claire car il pourrait être condamné si la lumière n'est pas fonctionnelle pour des raisons de sécurité. Même si on s'aperçoit à



Où SONT PASSEES LES LUCIOLES

Conférence débat du 20 octobre 2021

l'usage que la sécurité est améliorée (sécurité des personnes, sécurité routière). Les cambriolages se font très majoritairement de jour !

Magny : ce sont les élus qui pensaient que les autres habitants ne voudraient pas (il faut savoir que les élus reçoivent surtout les plaintes et les critiques !). Il y avait bien le groupe de personnes dans le comité de quartier qui le demandait mais la mairie pensait que c'était des gens déjà convaincus et que ça n'était pas représentatif. C'est seulement le sondage de tous les habitants (et ses 86% de réponses favorables) qui les a fait changer d'avis.

Remarque : l'éclairage du lac de saint Remy se fait en toute illégalité si on se réfère à la loi

Remarque : Le maire peut contrôler l'éclairage des commerçants mais c'est le préfet qui est le garant du respect des éclairages communaux.

Remarque : notre association a rencontré des difficultés de la part de la mairie à communiquer à ce sujet, le terme de « pollution lumineuse » n'a pas été retenu dans le bulletin municipal (remplacé par éblouissement !) ni dans le calicot. Il n'y a eu aucun relai de la thématique.

Remarque : des cambriolages ont bien eu lieu malgré la lumière nocturne ... le cambrioleur n'est pas nyctalope ! Aucune augmentation de la criminalité dans les communes qui éteignent la nuit, bien au contraire.

Question : comment expliquer cette résistance ?

Fontenay les Briis : c'est toujours pareil, les gens sont d'accord du moment que c'est ailleurs, que ça ne les dérange pas et qu'ils puissent quand même conserver leur réverbère allumé !

Question : quel serait l'impact de l'extinction complète de toutes les communes sur l'économie de l'énergie

Remarque : La piste cyclable de Saint Rémy est éclairée toute la nuit, même en aout, pour la sécurité des collégiens !

Remarque : Au sujet des freins à la mise en place, il y a toujours de bonnes raisons pour ne pas faire quelque chose ! Le maintien de l'éclairage pourrait seulement se justifier par des activités communes. On est tous pour quelque chose dans la mesure où ça ne nous dérange pas (la contradiction entre l'intérêt général et l'intérêt personnel). Il faut trouver une solution en demandant aux gens ce qu'ils en pensent. On devrait tout éteindre car très peu d'endroits nécessitent d'être éclairés.

Remarque : la loi précise que les bureaux doivent être éteints 1 heure après leur fermeture (arrêt du 27 décembre 2018)



Où SONT PASSEES LES LUCIOLES

Conférence débat du 20 octobre 2021

Question : est-ce que le sujet de l'extinction des lumières a été abordé dans le conseil municipal de Saint Rémy ? Et si non, qu'est ce qui l'empêche, quand on considère qu'il y a un blocage par la commune

Réponse des élus (Valérie Peris et François Richard) : Pas de débat lors des conseils municipaux mais discussion sur ce thème en dehors de ces réunions avec le maire et les services techniques. La raison de ce blocage est l'aspect sécuritaire : la gendarmerie réclame de la lumière pour voir ce qui est filmé par les caméras de télésurveillance. Il n'y a pourtant pas d'exemple de commune avec une dégradation de la sécurité quand l'extinction de la lumière a été mise en place. Ces 2 élus insistent beaucoup sur les bienfaits sur la biodiversité (exemple : le cas du lac de Beauséjour où la biodiversité est impactée par l'éclairage). Des travaux vont être lancés sur la piste cyclable avec une diminution voire des détecteurs de mouvements.

Question : Qu'est-ce que nous, citoyen, pouvons faire ?

Site ANPCEN : lettre type à envoyer au maire⁷

Intervenir auprès des conseils de quartier (CCQ)

Des courriers à envoyer directement à la mairie

Rappel : ce ne sont pas les gendarmes qui font la loi ! Une seule personne a le pouvoir de police, c'est le maire, et ensuite c'est le préfet qui peut contester

Question : ce frein psychologique de la peur du noir à saint Remy, est-il au niveau de la mairie ou bien est-ce appréhendé de la part des habitants car alors il faudrait faire un travail de sensibilisation auprès des habitants avant de passer à l'acte pour susciter l'adhésion

Réponse des élus : aucun sondage n'a encore été fait auprès des habitants de saint Rémy. Laissez-nous du temps !

Question : Le cas de l'éclairage du tennis de Beauséjour à saint Remy, sur-éclairé avec des LEDs

PNR : il faut voir la meilleure façon de réaliser cette extinction selon les besoins et les usages : des communes vont préférer éteindre certains quartiers, d'autres vont préférer éteindre des zones situées près des espaces naturels.

⁷ https://www.anpcen.fr/?id_rub=376&id_ss_rub=379&rub=participez-vous-aussi-&ss_rub=lettres-type-et-documents-mis-%E0-votre-disposition